

Qui est admissible ?

Être âgé de 18 ans et plus – Ne pas être un enfant à la charge des parents - Avoir des revenus inférieurs aux conditions d'admissibilité – Avoir épuisé tous les recours à toutes autres sources de revenus.

PROGRAMME

Objectif emploi

Conditions d'admission	Prestations*	Avoirs liquides	Biens permis	Gains de travail permis	Obligations	Pénalités	Prestations spéciales	
<p>Être sans contraintes à l'emploi</p> <p>Obligation aux premiers demandeurs de participer à ce programme, pendant une durée d'un an.</p> <p>Posséder moins de 887 \$ en avoirs liquides (compte bancaire, argent de poche) ou 1 319\$ pour un couple (Tous montants d'avoirs liquides sera déduit de la 1^e prestation)</p>	<p>1 personne</p> <p>770 \$ +</p> <p>Allocations</p> <p>38 \$, 60 \$ ou 90 \$/semaine</p> <p>(Voir colonne Obligations)</p>	Compte bancaire	Excluant les biens domestiques	<p>200 \$ /mois</p> <p>+</p> <p>20 %</p> <p>de l'excédent</p>	<p>Entrevue obligatoire</p> <p>Plan d'intégration : 12 mois, avec possibilité de 24 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> Recherche active d'emploi 38\$/sem. Habilités sociales 38\$/sem. Formation et l'acquisition de compétences 60\$/sem. 90\$/sem. (famille monoparentale). <p>Aviser le ministère de tous changements de situation sous peine de pénalités.</p>	<p>1^e manquement de déclaration : 56 \$</p> <p>2^e manquement de déclaration : 112 \$</p> <p>3^e manquement de déclaration : 224 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> Transport médical (paiement le moins onéreux) Victime de violence Incendie Décès. ... <p>CARNET DE RÉCLAMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Soins dentaires : aux 12 mois Prothèse : aux 24 mois et remplacement aux 8 ans. Lunettes : aux 6 mois Examen de la vue : aux 12 mois 	
		REER ou REEE	Maison					<p>300 \$ /mois</p> <p>+</p> <p>20 %</p> <p>de l'excédent</p>
		CDI	Voiture					
	<p>2 personnes</p> <p>(Couple)</p> <p>1 167 \$ +</p> <p>Allocations</p> <p>38 \$, 60 \$ ou 90 \$/semaine</p> <p>(Voir colonne Obligations)</p>	Compte bancaire	Excluant les biens domestiques	<p>300 \$ /mois</p> <p>+</p> <p>20 %</p> <p>de l'excédent</p>				
		REER ou REEE	Maison					
		CDI	Voiture					
		5 000 \$	10 000 \$					
		2 500 \$	2 500 \$					
		60 000 \$	187 996 \$					
		5 000 \$/par personne	10 000 \$					

*Les montants de prestations peuvent varier selon la situation (personnes à charge, revenu provenant d'un autre ministère...), exception faite des montants de pensions alimentaires (maximum 350 \$ / mois) et de rentes provenant de l'IVAC. Pour tous les programmes, les dons sont limités à 100\$/mois